

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



N° W19-470966

CA

11478

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

9715

Société :

RAM .

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAJIBAL Mohamed

Date de naissance :

04 - 02 - 69 .

Adresse :

Tél. :

9687

Total des frais engagés :

300

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

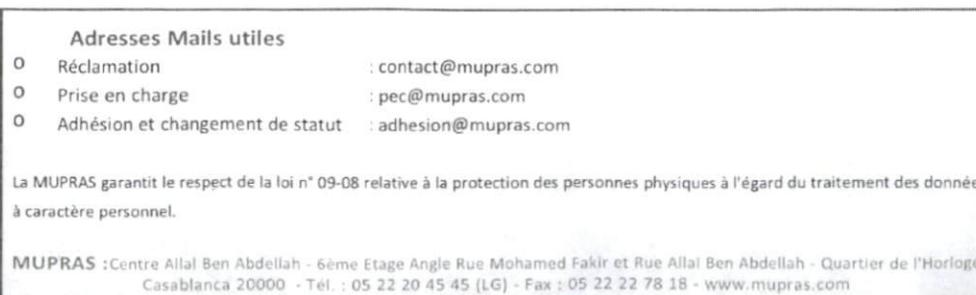
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 20/11/19

Signature de l'adhérent(e) :

DR NADIA KADIRI
ACCUEIL



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 NOV 2019	S	-	3000F	INP : 051082875 JADAP A. GUE 02 22 29 46 11

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Bachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
GRANDE PHARMACIE DE LA Mme. TAZI NADIA 18 Rue Abdesslam KAYATAP INPT - 00 Tel. 0522-83-02-75 - TEL	23/07/2019	(48), W

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

عيادة طبية للأمراض الجلدية و التناصيّة

CABINET MEDICAL DE DERMATOLOGIE - VENEREOLOGIE

الدكتورة أمال جبران

Docteur Amal JABRANE

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Nancy (France)

الدكتورة نادية القادري

Docteur Nadia KADIRY

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Nancy (France)

le : 23 NOV 2019 في :

Melle = MABBAR GEITA.

1/ Effectuer Gel Nettoyant
pour le lavage de Visage
Matin et soir à pieux
à 330.- ₣



2/ New expert lotion Peeling
de nuit Trigénic
lire application il passe
2 secondes le nuit. Il faut le
laver puis laver les pieds

~~3%~~ Hydrosis Courtel Decay
Bee

49 Session Showers
155.12



155.15

GRANDE PHARMACIE DE LISBONNE
Mme. TAZI Nada
18, RUE Abdesslam KHATIB - Casablanca
Tel: 0522 83 02 75 - Telfax: 0522 28 93 76
INPF: 092000298